

DÉCISIONS MUNICIPALES

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

N° 01 – ANNÉE 2021

Objet : Convention d'occupation précaire d'un immeuble consentie à titre gratuit au profit de l'État

Le Maire de la Commune de MIREPOIX,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences ;

Vu la délibération n° 39-2020 du 11 juin 2020, par laquelle, dans un souci de permettre une parfaite continuité du service public, le Conseil Municipal a décidé de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Monsieur le Directeur Départemental des finances Publiques du département de l'Ariège, agissant au nom et pour le compte de l'État en exécution de l'article R 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques et conformément à la délégation de signature qui lui a été donnée par Mme la Préfète de l'Ariège suivant arrêté du 27 août 2018 ; assisté du Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Ariège ; pour l'occupation précaire d'un immeuble consentie à titre gratuit au profit de l'État.

ARTICLE 2 : L'immeuble cadastré parcelle numéro 2308 section 0D, se compose d'un appartement de type 3 de 80m² avec 2 chambres, une cuisine, 1 salle de bain, 1 WC, 1 salle à manger. Cet ensemble non meublé et équipé d'un chauffage individuel et d'eau chaude sanitaire.

ARTICLE 3 : La présente occupation est consentie à l'usage exclusif d'habitation est conclue pour une durée d'un an à compter du 08 décembre 2020 pour se terminer le 07 décembre 2021. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : La présente est inscrite au registre des décisions municipales et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'Ariège et à Madame l'Inspectrice des Finances Publiques.

Fait à Mirepoix, le 07 janvier 2021



Le Maire, Xavier CAUX

REÇU EN PREFECTURE

le 25/01/2021

Application agréée E-legalite.com

99_AR-009-210901948-20210107-01_2021-AR